

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19 avril 2023 Date d'affichage : 19 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE (arrivée à 20h35 – à partir de la délibération 2023-022), M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h19 – à partir de la délibération 2023-021), M. Serge PAGET, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h08 – à partir de la délibération 2023-020).

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-024

BUDGET PRINCIPAL 2023

- Attribution de subvention exceptionnelle association ABC - Micro-Crèche

Monsieur le Maire, rappelle que le conseil municipal a validé l'attribution d'une aide exceptionnelle pour compenser le surcoût salarial de la directrice par la délibération n° 2022-072 du vendredi 09 décembre 2022.

Suite aux différents éléments reçus de l'association ABC, le rapporteur propose de fixer le montant de la subvention exceptionnelle à **6 889,00€**.

Le Conseil Municipal, son maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

VALIDE l'attribution d'une aide exceptionnelle pour compenser le surcoût salariale de la directrice pour un montant de **6 889,00€** inscrit au budget 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 02 mai 2023

Télétransmis en Sous-préfecture le : **09 MAI 2023**
Affiché le : **3 MAI 2023**

Le Maire,
Mr Jacques ZIRNHELT

La Secrétaire de Séance,
Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

